



**EXIGENCES
SURETE ET SECURITE**

**RENFORCEMENT DE CAPACITES
DES ASSOCIATIONS MEMBRES
DE LA CAF**



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Objectif	3
Les catégories de participants	3
Les obligations de la CAF	4
Les obligations de l'association membre	4
Conclusion	4



Introduction

Le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF a été créée le 3 février 2019. Il s'emploie à instaurer des normes de sûreté et de sécurité au niveau de toutes les associations membres en Afrique. Pour ce faire, le département a élaboré les premiers règlements de la CAF portant sur la sûreté et la sécurité, et qui sont intégralement mis en application dans les différents pays du continent.

En outre, le Département s'engage à assurer la formation continue des officiers de sûreté et de sécurité de la CAF, des officiers de sécurité nationaux et des officiers de sûreté et de sécurité des clubs. Il s'engage également à former toutes les parties stratégiques prenantes responsables de la sécurité lors des compétitions et tournois de football de la CAF et de ses associations membres.

Hormis le suivi des diverses situations de sûreté et de sécurité à travers le continent, le Département a également pour mission de promouvoir les relations avec les confédérations sœurs et la FIFA, ainsi qu'avec tout autre organisme de sécurité et de sûreté qui peut contribuer à l'amélioration des normes de sécurité et de sûreté en Afrique.

La CAF est donc disposée à organiser des formations pour toutes les associations membres soucieuses d'améliorer la sûreté et la sécurité des stades dans leur pays.

Objectif

Les principales missions du Département sont de promouvoir la culture de la sûreté et de la sécurité des stades en Afrique, et d'améliorer la sûreté et la sécurité lors des compétitions et des événements de la CAF.

Le Département accompagne également les associations membres dans le renforcement de leurs capacités à assurer des services de sûreté et de sécurité sur l'ensemble du continent africain.

Les catégories de participants

- ✓ Officiers de sûreté et de sécurité des clubs
- ✓ Organismes de sûreté et de sécurité
- ✓ Coordonnateurs régionaux de sûreté et de sécurité
- ✓ Unités nationales de sûreté et de sécurité
- ✓ Commissions de sûreté et de sécurité des associations membres



Les obligations de la

CAF

- ✓ Élaborer le programme de formation en consultation avec l'association membre hôte.
- ✓ Élaborer des modules de formation.
- ✓ Désigner les formateurs de la CAF en matière de sûreté et de sécurité.
- ✓ Délivrer des attestations aux participants.
- ✓ Faciliter le processus de formation.
- ✓ Prévoir un billet d'avion international et une allocation pour un représentant du Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF.
- ✓ Délivrer des attestations aux candidats retenus.

Les obligations de l'association membre

L'association membre doit dans un premier temps :

- ✓ Prévoir un billet d'avion international pour deux formateurs.
- ✓ Prévoir l'allocation du formateur désigné.
- ✓ Prévoir un hébergement en pension complète pour les formateurs et le représentant de la CAF.
- ✓ Assurer le traitement des visas si nécessaire pour la délégation de la CAF.
- ✓ Assurer le transport local pour la délégation de la CAF.
- ✓ Mettre à disposition un stade pour la formation pratique.
- ✓ Organiser les services de transport pour les participants, aller et retour au stade.

Ensuite, l'association membre doit prévoir les matériels et services suivants pour la salle de formation :

- a. Un projecteur ;
- b. Un système de sonorisation ;
- c. Un service d'interprétation et/ou de traduction, au besoin ;
- d. Une salle de réunion dans un hôtel/cadre serein avec climatisation ; et
- e. Des pause-café.

Enfin, l'association membre doit :

- ✓ Veiller à ce que tous les participants assistent à l'atelier.
- ✓ Désigner un Coordonnateur d'atelier de l'association membre, qui sera chargé d'assurer la liaison avec l'équipe de la CAF.

Conclusion

La gestion efficace et efficiente de la sûreté et de la sécurité passe en effet par une culture de la sûreté et de sécurité qui s'étend à tous les niveaux de la gestion du stade, comprenant les services commerciaux et de marketing impliquant les plus hauts responsables jusqu'aux stadiers.



La sûreté et la sécurité sont en réalité d'une importance capitale, car elles ne se limitent pas à un ensemble de dispositions légales ou de circonstances imposées par des tiers. Ce sont plutôt les normes établies et promues de telle sorte qu'elles reflètent une culture de la sécurité sur l'aire de jeu. Les associations membres doivent alors faire preuve de bonne volonté pour s'assurer que les règlements de la CAF en matière de sûreté et de sécurité sont mis en œuvre avec efficacité et en toute liberté dans tous les pays d'Afrique.

